

COMPRENDRE



ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES INDUSTRIELS

Première synthèse de la Fabrique Prospective



La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT ;
contact : info@anct.gouv.fr

Directeur de publication : Stanislas Bourron (ANCT)

Directrice de collection : Agnès Reiner (ANCT) ;

Directrice éditoriale : Annabelle Boutet (ANCT).

Autrices : Annabelle Boutet (ANCT), Sara Mouette (ANCT),

Secrétaire de rédaction : Muriel Thoin (ANCT).

Ont contribué à cette publication : Emma Giraud (ANCT), Jean-Baptiste Gueusquin (ANCT).

Ont participé à la Fabrique Prospective : la Banque des Territoires ; Intercommunalités de France ; France Travail ; la CFDT ; l'UIMM ; La Fabrique de l'industrie ; France Stratégie ; la Communauté d'agglomération bassin de Brive ; l'Association du pays compiégnois ; la Communauté urbaine du Creusot-Montceau ; l'Entente économique du nord Loiret ; le Territoire d'industrie Lezoux-Thiers-Ambert-Montbrison ; la Communauté d'agglomération de Lisieux Normandie ; la Communauté d'agglomération terres de Montaigu ; Mulhouse Alsace agglomération.

Photographie de couverture : Pexels – Kateryna Babaieva

Dépôt légal : novembre 2024 ; **ISBN** : 978-2-492484-74-2



SOMMAIRE

**COMMENT RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET
COMPÉTENCES INDUSTRIELS ? P.4**

QUELLES RÉPONSES DES TERRITOIRES ? P.5

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BASSIN DE BRIVE : renforcer l'offre de formation

**ASSOCIATION DU PAYS COMPIÉGNOIS : valoriser l'image de l'industrie auprès de ses
(potentiels) futurs salariés**

**COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT-MONTCEAU : valoriser les métiers et formations
industriels dans la stratégie d'attractivité du territoire**

**ENTENTE ÉCONOMIQUE DU NORD LOIRET : organiser un forum de l'industrie « Nos
industries ont du talent »**

TERRITOIRE D'INDUSTRIE LEZOUX-THIERS-AMBERT-MONTBRISON : attirer les jeunes

LISIEUX NORMANDIE : changer l'image par les productions et les marques locales

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRES DE MONTAIGU : développer une offre de
formation dédiée à l'industrie**

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION : gagner la bataille de l'image de l'industrie



COMMENT RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET COMPÉTENCES INDUSTRIELS ?

Lancé en 2018, et reconduit pour la période 2023-2027, le programme « Territoires d'industrie » s'articule autour de quatre axes :

- lever les freins au recrutement et développer les compétences en favorisant l'attractivité des territoires et des métiers de l'industrie, afin de répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises ;
- faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux et accompagner les entreprises et les territoires dans la transition numérique ;
- accélérer la transition écologique et énergétique des Territoires d'industrie ;
- mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités.

Aujourd'hui, les industriels rencontrent trois principaux types de difficultés pour recruter : les conditions de travail jugées trop difficiles ; les représentations négatives des formations et des métiers de l'industrie ; l'inadéquation entre les formations et les besoins des industriels. Et les besoins de recrutement vont probablement se maintenir, voire s'intensifier. Cela peut s'expliquer, d'une part, par la création de nouveaux emplois dans le contexte des transitions numérique et écologique et, d'autre part, par le nombre important de postes à pourvoir suite aux départs en fin de carrière des dernières générations de baby-boomers.

Pour trouver des réponses à ces problématiques, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a lancé, avec le cofinancement de la Banque des Territoires, une Fabrique Prospective¹ (FP) qui a accompagné entre octobre 2023 et octobre 2024 huit structures (intercommunalités / association / entente), porteuses d'un Territoire d'industrie. La FP visait à réunir dans chaque territoire une vingtaine d'acteurs locaux (élus et agents des collectivités et de leurs groupements, services déconcentrés de l'Etat, acteurs de l'insertion et de l'emploi, acteurs de la formation initiale et continue, entreprises, salariés de l'industrie et / ou leurs représentants...) pour élaborer une vision prospective et des pistes d'actions. Pour ce faire, le groupement Julhiet Sterwen – Ramboll, piloté par l'ANCT, a mobilisé des méthodes d'intelligence collective et des retours d'expérience.

Notes

¹ Pour en savoir plus sur les Fabriques Prospectives : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/les-fabriques-prospectives-accompagner-les-territoires-dans-les-transitions-211>



QUELLES RÉPONSES DES TERRITOIRES ?

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BRIVE : RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION

Contexte

La Communauté d'agglomération du Bassin de Brive (CABB) est située en Corrèze (19), en région Nouvelle-Aquitaine. Issue de la fusion en 2014 de cinq communautés de communes et de sept communes, elle regroupe 80 % de la population active de sa zone d'emploi. Son industrie repose sur deux piliers : l'agroalimentaire, comptant notamment l'implantation de grands groupes tels que Danone, et la métallurgie et la fabrication de produits métalliques. La mécanique et la fabrication de composants électroniques, en particulier pour les acteurs de l'armement et de l'aéronautique, sont également très présents sur le territoire, tout comme la filière bois et le secteur de la cosmétique, qui affiche une forte croissance.

La CABB appartient au Territoire d'Industrie Brive - Tulle – Périgord Noir. Une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorial (GPECT) a réuni en 2020 les agglomérations de Brive et de Tulle avec pour ambition de mieux communiquer sur les secteurs et les métiers industriels. Le territoire est marqué par un contexte de quasi plein emploi (6 %)² et par un manque chronique de main d'œuvre industrielle qualifiée, phénomène amplifié par le vieillissement démographique.

Actions issues de la FP

- proposer aux entreprises et aux acteurs de l'emploi et de la formation des cycles de sensibilisation afin de faire connaître les dispositifs d'aide au recrutement existants ;
- construire une instance locale de suivi des problématiques d'emploi industriel réunissant les organismes de formations initiale et continue, des dirigeants d'entreprises, l'intercommunalité et les services publics de l'emploi ;
- promouvoir auprès des industries et expérimenter avec celles qui sont volontaires des formats et modes de recrutement innovants et les ouvrir davantage aux chercheurs d'emplois aux profils atypiques (reconversion, chômeurs de longue durée...);
- renforcer les actions en faveur de l'accueil de publics scolaires et jeunes diplômés au sein des industries (stages obligatoires de seconde, visite d'entreprises) ;
- créer une plateforme centralisant les offres de stages, alternances, immersions dans les industries du territoire pour accroître leur visibilité auprès des candidats potentiels ;
- créer une base de données des curriculum vitae (CV) des conjoints afin de faciliter leur recherche d'emploi ;
- constituer une instance avec les structures de soutien à l'emploi pour mieux coordonner la communication et les actions événementielles en faveur de l'emploi industriel ;
- attirer les jeunes talents vers l'industrie en renforçant les incitations à l'installation³ et en valorisant des filières d'excellence du territoire ;
- élaborer un guide de la formation infra-bac, postbac et de formation continue en lien avec les industries du territoire pour améliorer la lisibilité de l'offre pour les entreprises et les candidats potentiels.

Notes

² <https://services.pole-emploi.fr/NAQ/CI/ObservatoireEmploi>

³ Par exemple avec la prime de « volontariat territorial en entreprise » (VTE) qui est versée par la CABB aux jeunes diplômés (bac +5) qui viendraient travailler dans une PME du territoire (3 000 euros puis 2 000 euros à l'issue de deux années de contrat).



ASSOCIATION DU PAYS COMPIÉGNOIS : VALORISER L'IMAGE DE L'INDUSTRIE AUPRÈS DE SES (POTENTIELS) FUTURS SALARIÉS

Contexte

Dans le département de l'Oise en région Hauts-de-France, l'Association du Pays Compiégnois (APC) regroupe l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées (CCPE) et la Communauté de communes des Lisières de l'Oise (CCLO) afin de définir des projets de développement à l'échelle d'un bassin de vie et d'emplois. Le maillage industriel du territoire est dense, composé tant de grands groupes (Poclain, Chanel, Sanofi, etc.) que de petites et moyennes entreprises et très petites entreprises (PME-TPE) et se caractérise par la présence d'acteurs de la recherche et du développement et de formations d'excellence (UTC, l'ESCOM et PROMEO).

L'industrie représente 18 % des emplois du territoire de l'APC, avec de grandes disparités entre les espaces urbains (ARC, 16 %) et semi-ruraux / ruraux (CCLO 28 % et CCPE 27 %). La proximité de la région parisienne et de l'aéroport Paris - Charles de Gaulle se pose à la fois comme un atout (proximité des services franciliens) et une menace (attractivité des secteurs tertiaires et semi-industriels franciliens). Le territoire de l'APC se caractérise par un taux de chômage de 7,4 %⁴. La question des freins périphériques à l'emploi, comme la mobilité, est importante pour une partie de la population.

Actions issues de la FP

- désigner des ambassadeurs de l'industrie en s'appuyant et en renforçant le dispositif Proch'Orientation⁵ pour donner envie à des industriels de devenir parrains afin d'élargir le vivier et attirer les jeunes vers les métiers industriels ;
- élaborer des vidéos témoignages de salariés à l'attention des jeunes en recherche d'orientation et des demandeurs d'emploi afin de les aider à se projeter dans une carrière industrielle ;
- organiser un événement (combinant Foire Made in Compiégnois et Fabrique 4.0)⁶ dans le but de faire découvrir aux jeunes les métiers industriels, en adoptant une approche concrète, ludique et participative ;
- réaliser une boîte à outils pour valoriser les atouts du Compiégnois, composée notamment d'une cartographie des acteurs de l'emploi et de la formation. L'objectif est d'attirer durablement sur le territoire des actifs et leurs familles intéressés par les perspectives d'embauche et favoriser la coordination d'informations entre acteurs ;
- faciliter l'accueil des stagiaires de 3^e et de seconde générale, technologique et professionnelle dans les entreprises industrielles pour favoriser la levée des freins rencontrés pendant leur recherche de stage et leur stage (par exemple, proposer un parcours de découverte de l'entreprise pour les élèves de 3^e et de 2nde générale et technologique. Les élèves doivent contribuer à le préparer en amont du stage et en rendre compte après le stage).

Notes

⁴ Insee, 2020

⁵ Lancé en 2019, Proch'Orientation élabore des guides d'information destinés aux collégiens, lycéens, apprentis, familles et équipes éducatives sur les formations post-3e ou les jeunes sans solutions. <https://prochorientation.fr/>

⁶ La Foire Made in Compiégnois est une sorte de foire inversée pour promouvoir les produits et savoir-faire locaux (cf. exemple de Saint Quentin : Destination Talents) ; La Fabrique 4.0 est une initiative conçue pour promouvoir les métiers de l'industrie moderne auprès du grand public, en particulier des jeunes et des demandeurs d'emploi. Ce concept repose sur une mini-usine de démonstration mobile, composée de deux modules principaux.



COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT MONTCEAU : VALORISER LES MÉTIERS ET FORMATIONS INDUSTRIELS DANS LA STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Contexte

Créée en 1970, la Communauté urbaine Creusot Montceau (CUCM) s'étend sur 742 km² et compte, en 2024, 97 000 habitants. Située en Saône-et-Loire (région Bourgogne - Franche-Comté), elle regroupe 34 communes et compte deux bassins d'emplois : Le Creusot qui représente 30 % des emplois industriels, soit près de trois fois la moyenne nationale ; Montceau-les-Mines qui est plutôt un pôle tertiaire. L'industrie représente aujourd'hui 23 % de l'emploi de la CUCM, en particulier dans la sidérurgie, l'énergie et les transports avec des grands groupes tels que Alstom, Michelin et Framatome mais aussi de nombreuses TPE et PME.

L'attractivité des métiers et des compétences industriels est un enjeu fort sur le territoire, notamment car une proportion importante de cadres y travaille mais n'y réside pas. Le taux de chômage, en baisse en 2024, représentait 8,5 % de la population active⁷.

Actions issues de la FP

La CUCM ayant déjà travaillé sur un diagnostic d'attractivité territoriale et un plan d'action associé, ainsi qu'un portrait des mesures à prendre concernant l'évolution des emplois industriels et de l'industrie sur le territoire dans sa GPECT Industrie, les participants à la FP se sont concentrés sur trois actions complémentaires :

- moderniser et adapter les formations aux métiers industriels, notamment celles de niveau supérieur à Bac +5 pour valoriser l'image des métiers et compétences industriels auprès du monde académique ;
- améliorer les processus de recrutement et de recherche d'emploi en optimisant la lisibilité des dispositifs de recherche d'emploi afin d'encourager le retour des diplômés locaux pour soutenir l'économie locale ;
- valoriser l'évolution des compétences professionnelles des demandeurs d'emploi pour améliorer leur employabilité tout en répondant aux besoins en compétences des entreprises locales (développer un outil innovant pour faciliter leur insertion professionnelle. Grâce à un questionnaire détaillé, cet outil évalue la personnalité et les compétences des chercheurs d'emploi, mettant ainsi en lumière leurs compétences transversales souvent négligées).

ENTENTE ÉCONOMIQUE DU NORD LOIRET : ORGANISER UN FORUM DE L'INDUSTRIE

Contexte

Située dans le Loiret (45), en région Centre - Val de Loire, l'Entente économique du Nord Loiret est composée des Communautés de communes du Pithiverais, du Pithiverais Gâtinais et de la Plaine du Nord Loiret. Constituée en 2018, l'entente⁸ est chargée d'élaborer une réflexion économique

Notes

⁷ Source France travail. Au 1er trimestre 2024, le taux de chômage en France était de 7.5%, source INSEE

⁸Article L5221-1, modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 192 () JORF 17 août 2004. Une entente se sont deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs maires ou présidents, une entente sur les objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs communes, leurs établissements publics de



commune et des actions à l'échelle du bassin d'emploi. Ce territoire qui regroupe 78 communes et 63 500 habitants sur 1 170 km², est proche de la région parisienne (1h30 en voiture) et à 40 minutes d'Orléans et de Montargis. En 2023, il comptait 12 % d'établissements industriels pour 34 % d'emplois industriels répartis sur quatorze zones d'activités. La population active est composée de 18,7 % d'ouvriers, 12,3 % de personnes sans activités professionnelles et 4,3 % de cadres.

Les industriels connaissent d'importantes difficultés de recrutement, principalement liées à l'inadéquation entre les compétences recherchées et les qualifications des demandeurs d'emplois mais aussi à la nécessité pour les recrutés de disposer d'un permis de conduire et d'un véhicule pour se déplacer sur le territoire. Ces difficultés freinent le développement des industries dans un contexte de marché de l'emploi positif (6 % de chômage en 2022)⁹.

Actions issues de la FP

- organiser un forum de l'industrie afin de sensibiliser tous les publics aux métiers industriels, renforcer leur connaissance du tissu industriel local dans une visée pédagogique et répondre aux besoins en compétences des entreprises sur le territoire ;
- organiser des visites d'entreprises et plateaux techniques¹⁰ pour les jeunes, leurs parents et les demandeurs d'emploi, afin de faire évoluer leur perception de l'industrie tout en valorisant les entreprises locales et leurs métiers ;
- créer un *escape game* des métiers de l'industrie pour acculturer les jeunes et leurs familles de façon ludique ;
- réaliser une cartographie interactive des entreprises industrielles comprenant différents filtres (secteurs d'activité, zone géographique...) et les caractéristiques de chacune (logo, horaires, métiers).

TERRITOIRE D'INDUSTRIE LEZOUX – THIERS – AMBERT - MONTBRISON : ATTIRER LES JEUNES

Contexte

Le Territoire d'industrie (TI) Lezoux – Thiers – Ambert - Montbrison se situe en région Auvergne-Rhône-Alpes. Il rassemble les Communautés de communes Entre Dore et Allier, Thiers Dore et Montagne, Ambert Livradois Forez dans le Puy-de-Dôme, et Loire Forez Agglomération dans la Loire. Espace de moyenne montagne et périurbain, à mi-chemin entre Clermont-Ferrand, Saint-Etienne et Le Puy-en-Velay, le territoire est traversé au nord et à l'est par l'A89 puis l'A72. Une grande partie de ce territoire appartient au Parc naturel régional Livradois-Forez.

Le TI compte un peu moins de 1 500 établissements répartis entre la métallurgie (25 % des salariés), la plasturgie (14 % des salariés), le textile et la maroquinerie (11 % des salariés), l'agro-alimentaire, le bois et le papier, la chimie et la pharmaceutique¹¹. En 2020, le taux de chômage était compris entre 6 % et 8 % de la population active dont 20 % chez les 15-24 ans (18,4 % au niveau national)¹². Ce bassin industriel diversifié offre des perspectives d'emploi dans de multiples domaines, sur tout type de postes (de l'ouvrier non-qualifié à l'ingénieur). Cette diversité participe à l'attractivité du

Notes
coopération intercommunale ou leurs syndicats mixtes respectifs. Ils peuvent passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune.
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006393267

⁹ La vie économique du Pithiverais Gâtinais, par l'Entente Economique du Nord Loiret (2022)

¹⁰ Un plateau technique est une **plateforme technologique autour d'une thématique commune**. Elle a pour objectif d'apporter au niveau d'un territoire, d'une organisation, d'un réseau, etc., le soutien nécessaire au développement de leur activité.

¹¹ Etat des lieux sur le bassin d'emploi, le chômage, l'offre de formation à l'échelle du Territoire d'industrie TILTAM (printemps 2022) et dossier de presse de synthèse de cet état des lieux (juin 2022)

¹² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5044459>



territoire pour les entreprises qui y trouvent leurs potentiels clients et fournisseurs avec des savoir-faire liés à un développement industriel ancien. Le territoire est caractérisé par un tissu de TPE et de PME souvent familiales.

Actions issues de la FP

- mettre en place des pratiques propices à attirer et fidéliser les femmes vers les métiers industriels (exemple d'organiser une exposition tel que la CNAM : exposition « technologie nom féminin »¹³, privilégier les femmes dans les supports de communication des métiers industriels...);
- communiquer sur les métiers de l'industrie dans les canaux utilisés par les jeunes (réseaux sociaux, courtes vidéos) afin de les sensibiliser ;
- élaborer un parcours composé d'actions filées sur l'année scolaire pour améliorer et renforcer les rencontres écoles – entreprises ;
- activer les leviers favorisant la levée des freins rencontrés par les 3^e et secondes pendant leur recherche de stage et leur stage afin de mieux accompagner les entreprises et les stagiaires (par exemple renforcer la communication sur les offres de stage existantes via les réseaux sociaux et autres plateformes, en impliquant davantage les entreprises etc.) ;
- créer une « équipe projet » qui associe des institutionnels et des acteurs de terrain (associations, maisons départementales des solidarités, éducateurs spécialisés, conseillers municipaux, employeurs etc.) en charge de renforcer et optimiser les actions de relais locales envers les jeunes dits « invisibles » (par exemple avec des bus itinérants) ;
- créer un livret d'accueil pour attirer sur le territoire des salariés intéressés par les perspectives d'embauche ainsi que leur famille.

LISIEUX NORMANDIE : CHANGER L'IMAGE PAR LES PRODUCTIONS ET LES MARQUES LOCALES

Contexte

Créée le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération de Lisieux Normandie est la deuxième intercommunalité du Calvados en termes de nombre d'habitants. Le territoire est organisé autour de Lisieux et d'un maillage de pôles urbains secondaires dont Mézidon Vallée d'Auge, ou encore Saint-Pierre-en-Auge¹⁴.

L'industrie employait 26 % des salariés de Lisieux Normandie en 2019 (contre une moyenne régionale de 15,8 % et nationale de 12 %) ce qui en fait le premier secteur d'activité privé en termes d'emploi sur le territoire.

Lisieux Normandie accueille plusieurs industries leaders dans les domaines de l'agroalimentaire (Stephano Toselli, Lactalis Nestlé, Entreprise Viande Abattages, Société fromagères d'Orbec, Fromagerie de Livarot/Graindorge, Charal), la métallurgie (Atos-Rack, Knorr-Bremse, Sidel, Caillebotis Diamond, Axe Metal), l'industrie pharmaceutique (Sanofi)¹⁵ et l'industrie du bois et du papier (Ondulys Industrie, Société Nouvelle Cibem) ainsi qu'un maillage de PME et d'ETI dynamiques.

Notes

¹³ Arts et métiers (artsetmetiers.fr)

¹⁴ Portrait complet, Intercommunalité - Métropole de CA Lisieux Normandie (200069532), INSEE, 2023.

¹⁵ A noter qu'en novembre 2023, Sanofi a annoncé vouloir céder ses activités de fabrication de médicaments sans ordonnance, dont le Doliprane, produit à Lisieux (cession d'OPELLA à un fonds d'investissement Américain CD & R).



Actions issues de la FP

- créer une vidéo de présentation promotionnelle du secteur industriel du territoire et la diffuser pour attirer durablement des salariés intéressés par les perspectives d'embauche ainsi que leur famille ;
- effectuer un état des lieux des actions de promotion des produits industriels locaux et les coordonner via une plateforme dédiée ;
- développer la communication des entreprises industrielles sur le volet responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et faciliter la mutualisation d'actions RSE entre entreprises afin de valoriser les actions déjà existantes. L'objectif est de favoriser la transformation durable des entreprises industrielles (recensement des actions RSE existantes, élaboration d'un livret employeur, outil de communication interentreprises dédié aux actions RSE du territoire de la CALN).

TERRES DE MONTAIGU - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : DÉVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION DÉDIÉE À L'INDUSTRIE

Contexte

Terres de Montaigu est une communauté d'agglomération située en Vendée (85), dans la région Pays-de-la-Loire au cœur du triangle La Roche-sur-Yon, Nantes et Cholet. Elle est issue d'une longue histoire intercommunale initiée dans les années 1970 et regroupe 50 000 habitants¹⁶. Montaigu est la troisième ville étudiante de Vendée avec 700 étudiants. Cependant, 1 habitant sur 4 n'est pas diplômé. Au 2^e trimestre 2024, la zone d'emploi « Les Herbiers – Montaigu » affichait le taux de chômage le plus de France¹⁷. En 2020, 34 % des actifs travaillait en dehors du territoire. Sur les 24 500 actifs du territoire, 1/3 sont des ouvriers¹⁸ travaillant sur 40 zones d'activités.

En 2020, l'industrie concernait 39 % des emplois et 36 % des entreprises du territoire, représentant ainsi selon le Syndicat professionnel de la métallurgie de Vendée, le premier bassin industriel de Vendée. Trois grandes filières composent historiquement le tissu industriel : l'agroalimentaire (49 % de l'emploi industriel), l'agencement et l'ameublement (14 %) ainsi que la fabrication de machines et d'équipement en lien avec la métallurgie (29 %) ¹⁹. Récemment, de nouvelles filières de l'électronique ou de la robotique se sont développées, ainsi que des activités autour de la santé. L'industrie agroalimentaire est la première composante de l'industrie locale, avec une croissance continue de l'emploi et de la masse salariale. Le territoire connaît une pénurie de main d'œuvre notamment d'ouvriers qualifiés ou très qualifiés.

Actions issues de la FP

- poursuivre et renforcer les actions en matière d'orientation, notamment par l'acculturation des jeunes aux opportunités de métiers dans l'industrie ;
- travailler des solutions « clés en main » face aux freins périphériques (mobilité et logement) afin de favoriser l'accès aux formations industrielles existantes en région Pays de la Loire ;
- créer un Bac Pro industriel généraliste, avec trois « stages » en entreprise (un dans chacune des trois filières clés du territoire) ouvrant post Bac aux formations spécialisantes existantes ;

Notes

¹⁶ INSEE, 2021

¹⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893230>

¹⁸ INSEE, 2021

¹⁹ Dossier de candidature Territoire d'Industrie Terres de Montaigu (2020 et 2023)



- développer une offre de formation hybride locale s'appuyant sur des centres de formation et plateaux techniques existants dans la Région afin de faciliter l'accès des jeunes aux emplois industriels locaux, en leur permettant de rapprocher le lieu de stage/alternance et le lieu de formation ;
- en lien avec les actions précédentes, créer un lieu de vie dédié à la formation aux métiers en tension sur le territoire, notamment industriels, et permettant d'accueillir des formations inter-entreprises.

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION : GAGNER LA BATAILLE DE L'IMAGE DE L'INDUSTRIE

Contexte

Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), située dans le Haut-Rhin (68), est un des territoires les plus industrialisés du Grand Est. Créée en 2010, avec des ajustements géographiques jusqu'en 2017, M2A compte 18 % d'emplois dans le secteur industriel contre 24 % sur le territoire du Grand Est²⁰. De grandes entreprises, notamment dans l'automobile, structurent le tissu économique et la chaîne de valeur. M2A est un territoire transfrontalier, avec le secteur industriel pharmaceutique de Suisse à ses portes.

L'attractivité des métiers et des compétences est un enjeu fort sur ce territoire, où les activités industrielles sont en concurrence avec des groupes internationaux. Aussi une attention est portée à l'amélioration des dispositifs de formation, afin d'accompagner davantage les jeunes vers les métiers industriels du territoire et pour renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande en main d'œuvre.

Actions issues de la FP

A l'issue de la démarche, les participants au groupe de travail ont fait le choix de capitaliser sur les actions déjà existantes sur M2A et de mieux les coordonner pour maximiser leur efficacité auprès des publics cibles et leur impact sur l'ensemble du territoire d'industrie Sud Alsace.

- créer un agenda partagé pour valoriser et coordonner des événements industriels afin d'améliorer les processus de recrutement et d'accueil ;
- élaborer un kit de promotion des filières industrielles locales (compilation des données existantes et de l'ensemble des éléments susceptibles d'appuyer la création des kits tels que des capsules vidéo, contenus des réseaux sociaux...) pour encourager les salariés ou personnes en recherche d'emplois à candidater.

Notes

²⁰ Insee, 2022

Lancé en 2018 et reconduit pour la période 2023-2027, le programme « Territoires d'industrie » s'articule autour de quatre axes :

- lever les freins au recrutement et développer les compétences en favorisant l'attractivité des territoires et des métiers de l'industrie, afin de répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises ;
- faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux et accompagner les entreprises et les territoires dans la transition numérique ;
- accélérer la transition écologique et énergétique des Territoires d'industrie ;
- mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités.

L'attractivité des métiers et des compétences industriels est ainsi un sujet incontournable pour les Territoires d'industrie, qui y consacrent le plus grand nombre d'actions parmi toutes celles qu'ils planifient au profit du développement industriel, les enjeux de valorisation de l'industrie ressortant au premier plan.

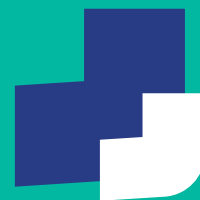
En effet, les besoins de recrutement dans le domaine de l'industrie ne vont vraisemblablement pas s'atténuer dans l'avenir. Trois difficultés pourraient contribuer à la pérennisation de cette situation : les conditions de travail jugées trop difficiles ; les représentations négatives des formations et des métiers de l'industrie ; l'inadéquation entre les formations et les besoins des industriels.

Au regard de ce contexte, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a lancé avec la Banque des territoires (BDT), la Confédération française démocratique du travail (CFDT), Intercommunalités de France, la Fabrique de l'industrie, France Stratégie, France Travail et l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), une Fabrique Prospective (FP) visant à trouver des réponses à ces problématiques de recrutement actuelles et à venir.

D'octobre 2023 à octobre 2024, cette Fabrique Prospective, cofinancée par l'ANCT et la BDT, a accompagné les élus et les acteurs locaux de huit structures porteuses d'un Territoire d'industrie : la Communauté d'agglomération (CA) du bassin de Brive (19) ; l'Association du pays compiégnois (60) ; la Communauté urbaine du Creusot-Montceau (71) ; l'Entente économique du nord Loiret (45) ; le Territoire d'industrie Lezoux-Thiers-Ambert-Montbrison (63) ; la CA de Lisieux Normandie (14) ; la CA Terres de Montaigu (85) ; Mulhouse Alsace agglomération (68).

Cette synthèse présente les programmes d'actions construits par les acteurs de ces territoires. Des enseignements plus transversaux à destination d'autres Territoires d'industrie et des retours d'expériences seront présentés et détaillés dans une prochaine publication de l'ANCT.

ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES INDUSTRIELS



Avec le soutien de

